

Au s^r Guiran.

A Londres ce 19. Juin 1664. N. 349.

Monsieur;

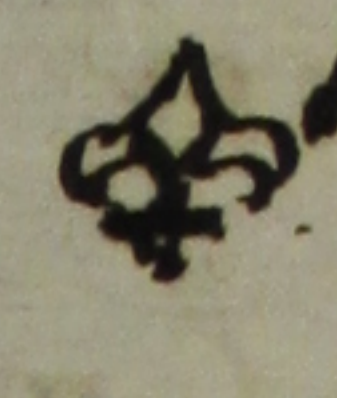
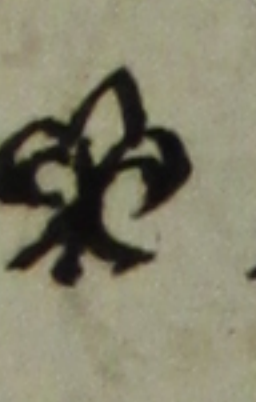
Je n'ay encor rien eu de vostre part depuis que je suis hors de Paris et de France, j'espere que le prochain Ord^{re} me produira quelque chose, car il me tarde fort de scavoir ce qu'on pretend résoudre sur nos plaintes, dont une simple reprimende ne fera pas cesser le subject, ains peut estre. le fera croistre. J'ous eir Lettres de S. A. Mad^e, qui desir^o, qu'en m'escrivant vous ne laissiez pas de l'informer aussi directement de ce qui se passe en nosd^s affaires, le chemin que cela auroit à faire par uy estant trop long, vous en prendriez la peine s'il vous plaist, et m'obligeres de me croire toujours parfaitement.

Monsieur;

Très-Humble et très-affectionné
Serviteur.

Huygens de Zuylichem.

A peine ay-je ^{eu} signé cette Lettre, que voyez la vostre du (car vous avez oublié d'y mettre la date) vient de m'estre rendue, J'y trouve tout au long ce qu'il vous a esté possible de faire à Fontaine Bleue, et agréés fort les repliques que vous avez eu soin de faire aux objections de ces Messieurs les Ministres, Particulièrement sur le fait de la Monnoye. Il ne s'en faut point departir, mais toujours insister à ce que la connoissance en soit remise au Parlement d'Orange. Ce que vous a dit M. Colbert que le Roy se feroit toujours justice à toutes les fois qu'on entreprendroit à Orange est un terme insolent et digne de la prospérité qui l'inspire, mais peu conforme à la Declaration que fait le Roy^{mesme} de ne vouloir exercer aucune jurisdiction cher S. Alt^e, Et vous avez peu, peut estre, que desjà à Orange M. de Berons a jugé de ceste informalité et injustice de même que M. de Lionne, qui, comme je scay de long temps, est très-bien intentionné. De l'autre il ne faut rien esperer, pour les raisons que vous alleguez fort bien, tant qu'il restera un valet de pied du Roy dans Orange. Bref. la Cure generale est seule capable de guerir tous nos maux, et c'est à quoy il faut travailler, comme je ne

cesse de faire. En attendant, Monsieur, je n'ay qu'à vous recommander
ut quod agis agas, et que vous veuillez prendre la peine de me tenir adverti
de ce qui se passe, sans oublier ce que je vous ay dit que desire S. A.
Mad^{re}: à qui pour cette fois j'envoie ^{la copie de} ce que vous venez de m'écrire. Vous
vous estes rendu trop tost en ce qui est du coing de nos pièces de 5. Solz. Il
n'y a point de fleurs de lis, qui sont faictes ainsi . Mais ce qui les
Monnoyeurs appellent des fleurons, assez ressemblants en effet aux fleurs de lis,
mais dissimblables en ce qu'ils ne sont pas liés par combat. Voyez comme on
les a formez  depuis long temps. Je ne vous en livray pas qu'autrefois
je fus sus d'advis contraire à cela au Conseil, pour éviter le contraste; mais
on passa outre. Pour le present vous avez bien respondu que toujours S. A.
fera les choses raisonnables; C'est tout le compte qu'on leur en peut rendre; et
s'ils le trouvent autrement, au Roy le diront, sans que l'autre procédé se puisse
nommer sinon outrage et violence manifeste.

Handwritten notes on the left margin, including fragments like "ffo", "is", and "ffo".

